



Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 28/06/2022 

ID : 059-215904566-20220628-2022062047-AR

Ville de Pecquencourt

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Réglementation de la circulation et du stationnement lors du marché hebdomadaire de Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
Fax : 03.27.94.49.94
E-mail : mairie@pecquencourt.fr

N° 2022/06/2047

Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

Le Maire de PECQUENCOURT,

VU le CGCT et plus particulièrement les articles réglementant la circulation ;
VU le Code de la Route ;
VU l'organisation chaque dimanche matin d'un marché ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité.

ARRÊTE

Article 1 :

Tous les mardis de 07 h 00 à 13 h 00, la circulation sera réglementée dans l'agglomération de Pecquencourt comme indiqué ci-après : Place du Général de Gaulle.

Article 2 :

La circulation et le stationnement de tout véhicule, en dehors de ceux des commerçants participant au marché hebdomadaire, sont strictement interdits.

Article 3 :

Durant toute la durée du marché hebdomadaire, tous les usagers de la route devront se conformer à cette réglementation et tout contrevenant s'exposera à des sanctions réglementaires. Les véhicules en infraction seront déplacés ou mis en fourrière.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commissaire de Somain.

Fait à Pecquencourt, le 28 juin 2022.

Joël PIERRACHE,

Maire de Pecquencourt

